SAINT GILLES

Mairie de
SAINT-GILLES
10 Place Jean Jaurès
30800 Saint-Gilles
tél : 04.66.87.78.00

Chargé d'étude :

ADELE
SFI urbanisme

434 rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes
Tél : 04.66.64.01.74
E-mail :
adelesfi@wanadoo.fr

Plan cadastral de type ancien
source :
DGFIP © 2016-DXF CC44
Droits de l'Etat réservés ®

Système de coordonnées utilisé :
RGF93 - Projection Lambert 93

Avec le concours de :

SPI GRAPHIC

Société de services
Plans Informatisés
Tél : 04.67.12.04.63
Mobile : 06.99.04.58.30
E-mail :
spi.graphic@wanadoo.fr

5.2

Ref : stg258plu17_d5p
14 juin 2017

Commune de Saint-Gilles

Plan local d'urbanisme (PLU)

Document graphique du règlement
(Plan de zonage - Ville)

Echelle : 1/5000ème

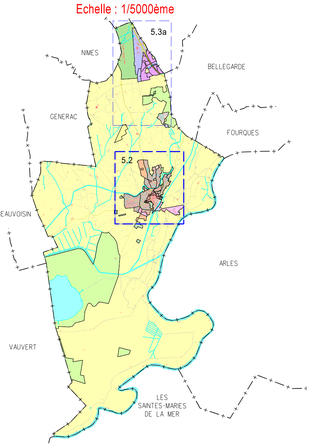

Approbation de la 3ème révision générale du POS : DCM du 20 décembre 2001
Arrêt du projet de PLU : DCM du .....

SPI GRAPHIC décline toute responsabilité en cas d'anomalie, d'erreur, de manque. Les plans sont réputés être vus, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant reproduction.

LEGENDE

A. Les zones et les secteurs

Limite de zone et de secteur

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimonial Remarquable (SPR)

B. Les autres indications

Recul des constructions obligatoire

Emplacement réservé pour voirie, ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces vert

Numéro d'opération (cf. Liste des emplacements réservés en annexe du règlement écrit : I -voirie)
Numéro d'opération (cf. Liste des emplacements réservés en annexe du règlement écrit : II- ouvrages publics)
Numéro d'opération (cf. Liste des emplacements réservés en annexe du règlement écrit : III-installations d'intérêt général)
Numéro d'opération (cf. Liste des emplacements réservés en annexe du règlement écrit : IV-espaces verts)

Espace Boisé Classé à conserver ou à créer (EBC)

Secteur faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination
(se référer aux fiches annexées au règlement écrit)

Espaces de Bon Fonctionnement (EBF)

Elément de paysage et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écolologique

Périmètre de protection immédiate (PPI)
Périmètre de protection rapprochée (PPR)
Périmètre de protection éloignée (PPE)
} Forages du Mas Girard (ou Mas Cambon) <<Astien>> (ref ARS : 5902)

Périmètre de protection éloignée (PPE) { Prise BRL du Mas Soulet (réf.ARS:15) / Prise de Nîmes Ouest sur le canal BRL de Campagne (réf ARS:373) / PriseBRL de Bouillargues (réf ARS:191)

C. Risques naturels et technologiques

Enveloppe des zones inondables du PPRi de la commune de Saint Gilles reportée de manière indicative (se référer au Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation approuvé par arrêté préfectoral le 21 mars 2016 et joint en annexe n° 6.3 du PLU)

Zone de ruissellement pluvial agricole ou urbain : se référer aux règles édictées en Titre LA du règlement écrit du PLU
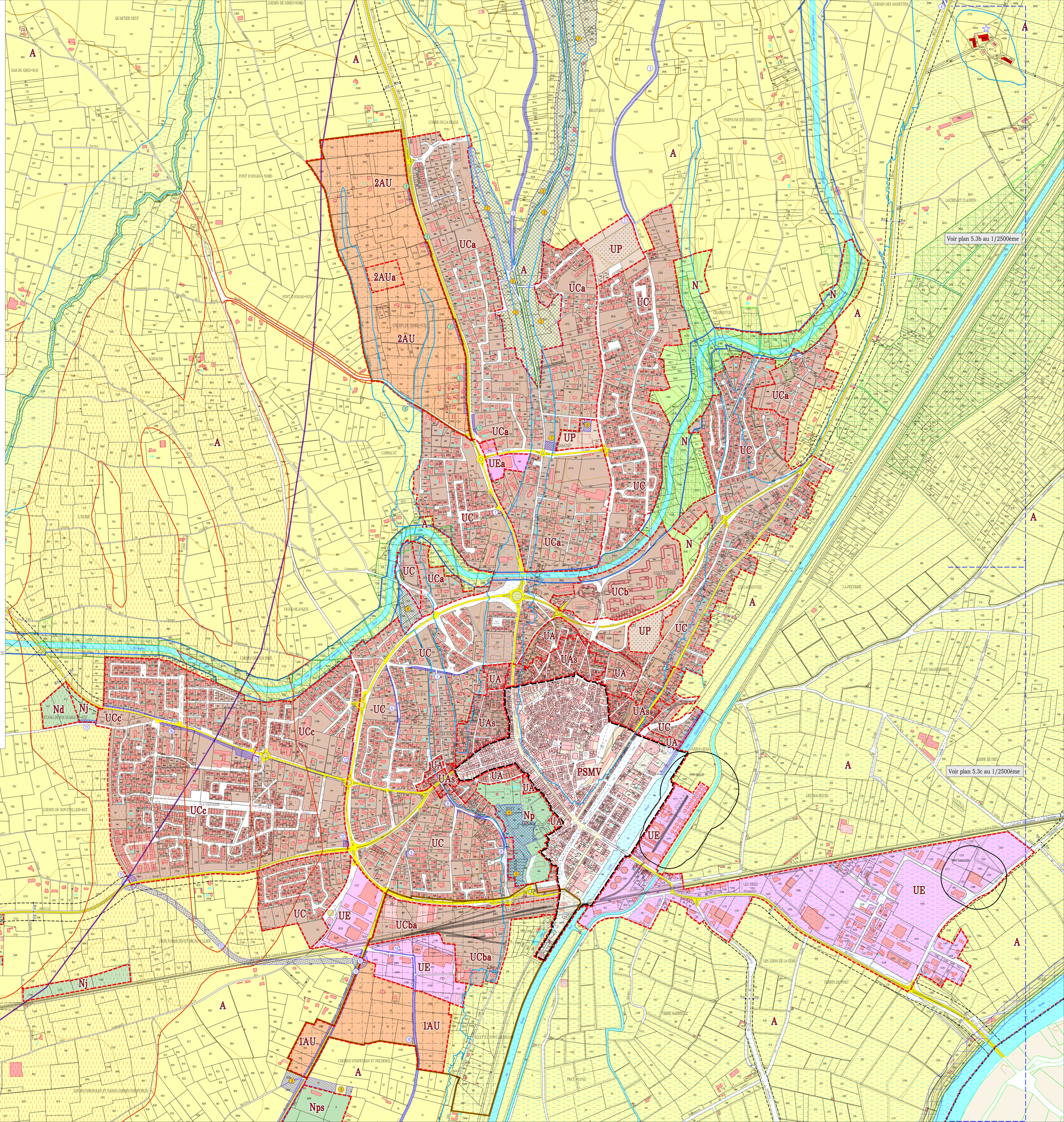
Enveloppe des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) reportée de manière indicative
Se référer aux PPRT joints en annexe : pièces 6.4 et 6.5 du PLU
- PPRT "établissement De Sangosse" (approuvé le 11/04/2012)
- PPRT "établissement Deulep" (approuvé le 06/12/2012)